



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 10 avril 2015

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### Feux de forêt : appel à la vigilance

Sur la seule journée du jeudi 9 avril 2015, 9 incendies se sont déclenchés nécessitant l'intervention du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Corrèze.

Sur ces 9 incendies, un feu de broussailles s'est propagé sur 30 hectares de sous-bois à Saint-Martial-d'Entraigues (lieu-dit Laborie) et pour lequel il a été fait appel à 2 canadiens de Marignane (Bouches-du-Rhône).

En raison des conditions climatiques – végétation sèche, chaleur et vent - le préfet de la Corrèze appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles contenues dans l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 portant réglementation de l'usage du feu, notamment pour ce qui concerne l'écobuage (débroussaillage par le feu des mauvaises herbes ou des végétaux sur pied).

**L'écobuage est interdit en Corrèze toute l'année, sauf par la méthode du désherbage thermique.** Seuls les professionnels peuvent y déroger en faisant une demande auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) 8 jours avant la date prévue de brûlage, pendant des périodes précises prévues par l'arrêté du 7 avril 2015, notamment du 15 février au 31 mai et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

**Chaque année, des milliers d'hectares de forêts partent en fumée entraînant la destruction de la faune sauvage et de la flore, la perte de biens personnels ou collectifs et, malheureusement parfois, de vies humaines.**

### Rappel des consignes de prudence au public

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité
- Ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture
- N'allumez pas de feu, y compris dans son propre jardin (le brûlage des déchets verts est strictement interdit, et ce toute l'année).

**En cas de départ de feu ou de fumée suspecte, donnez immédiatement l'alerte en téléphonant au 18 ou au 112**



#### Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter